



Durée du préavis - cas particulier

Par **mafwe**, le **22/07/2016** à **18:41**

Bonjour,

je suis locataire en logement social. Je souhaite poser mon préavis pour une location en domaine privé.

Ma conjointe (en concubinage non déclaré) termine son contrat d'intérim le 8 aout. Elle n'apparaît pas sur le bail de notre logement actuel, puisque je l'ai loué seul.

Puis-je bénéficier du préavis réduit à un mois ?

Merci par avance.

Par **janus2fr**, le **22/07/2016** à **19:25**

Bonjour,

Non, la perte d'emploi de votre concubine (et non conjointe puisque vous n'êtes pas mariés) ne peut être évoquée pour réduire votre préavis puisqu'elle n'est pas partie prenante au bail.